



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du LYCÉE XAVIER MALLET
du 22 mars 2016**

DESTINATAIRES

Monsieur le Président du Conseil Régional

Madame le Recteur



Lycée public polyvalent

Liberté Égalité Fraternité

Proviseur
Président du conseil
d'administration
Philippe ZANIN

à

Madame ou Monsieur
Membre du Conseil d'Administration
Elu(e) ou suppléant(e)
et/ou
Membre de la commission permanente

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Lycée Xavier Mallet qui aura lieu :

le **mardi 22 mars 2016** à 18 h en salle polyvalente

(Commission permanente le lundi 14 mars à 18 h).

Ordre du jour :

1. Compte financier 2015
2. Adhésion marché UGAP gaz
3. Autorisation de signer un marché pour la téléphonie
4. Autorisation de signer les conventions de stage pour l'année scolaire 2016-2017,
5. Présentation du contrat d'objectif 2016-2020
6. Calendrier scolaire 2016-2017
7. Convention de stage STS : Attestation de stage en entreprise
8. Autorisation de recrutement pour l'année scolaire 2016-2017 :
 - des assistants d'éducation (AED),
 - des contrats « aidés » Etat (vie scolaire, AVSi),
 - des contrats « aidés » Région Auvergne-Rhône Alpes (fonction TOS)
9. Attribution des logements de fonction à compter du 1^{er} septembre 2016
10. Avenant au protocole de mise à disposition de salariés en contrat aidé (lycée Algoud-Laffemas)
11. Questions diverses

En ce qui concerne les questions diverses, dans toute la mesure du possible, je vous remercie de bien vouloir me les faire connaître par écrit et ce, 48 heures avant la date du Conseil.

Je compte bien entendu sur votre présence. Si toutefois, il vous était impossible de vous rendre à cette séance, je vous remercie de bien vouloir m'en avvertir et transmettre votre convocation à votre suppléant éventuel.

Dans l'attente de ce conseil, je vous prie de croire, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Teil, le 1^{er} mars 2016
Le proviseur,

P. Zanin

Téléphone
04.75.92.22.00
Télécopie
04.75.52.12.95

Adresse postale :
Rue Frédéric Mistral
BP 30028
07401
LE TEIL CEDEX

Mel :
Ce.0071351F@ac-grenoble.fr

Site Web :
<http://lyc-xavier-mallet.elycee.rhonea-lpes.fr/>



Jeunesse
Éducation
recherche



Commission permanente
précédant la séance n° 5 du Conseil d'Administration du lycée le 14 mars 2016

MEMBRES PRÉSENTS

	NOMS	TITRE	SIGNATURES
administration	M. ZANIN Philippe	proviseur	Présent
	Mme MOREL Marina	proviseure adjointe	Présente
	M. FAUGERON Philippe	gestionnaire	Présent
	Mme FERRET Mélanie	CPE, membre invitée	Présente
	M. SANTALUCIA Alexandre	Chef de travaux, membre invité	présent
élue des collectivités territoriales	Mme MASSEBEUF Isabelle	Conseil Régional	excusée
représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M. DEPOORTER Benoît	PLP vente	Présent
	M. BONY Simon	PLP Lettres anglais	Absent
	Mme SAINT ÉTIENNE Laurence	Agrégé histoire géographie	absente
représentants des personnels ASSTOS	M. GARRIDO José	Adjoint Technique Territorial	Excusé
représentants des parents d'élèves	Mme MARION Fabienne	F.C.P.E.	Présente
	Mme SÉNAC Yolaine	F.C.P.E.	Présente
représentants des élèves	Mlle VALLS-ORSI Élisabeth	1 B	Excusée
	M. BONDU supp IDRISSE Ismaël	2 CO	présent

Nombre total de votants : 12 Quorum : 7

Présents : 7 absents : 2 excusés : 3 (pas de vote lors de cette commission)

PROCÈS VERBAL

De la séance n° 5 du Conseil d'Administration du lycée le 22 mars 2016

MEMBRES PRÉSENTS

	NOMS	TITRE	SIGNATURES
administration	M. ZANIN Philippe	proviseur	Présent
	Mme MOREL Marina	proviseure adjointe	Excusée
	M. FAUGERON Philippe	gestionnaire	Présent
	Mme FERRET Mélanie	conseillère principale d'éducation	Présente
	M. SANTALUCIA Alexandre	Chef de travaux	Présent
élus des collectivités territoriales	Mme MASSEBEUF Isabelle	Conseil Régional	Présente
	M. FLORY Jean Claude	Conseil Régional	Absent
	M. GOUNON Jean-Yves	Communauté de Communes	Absent
	M. DELHOMME Romain	Commune du Teil	Présent
Pers. Qualifiée			En attente de désignation
représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	M. DEPOORTER Benoît	PLP vente	Excusé
	Mme SAINT ETIENNE Laurence	Agrégé histoire géographie	Présente
	Mme LE BOUËDEC Yvonne	Certifié espagnol	Absente
	Mme CHARBONNIER Patricia	PLP vente	Présente
	M. BONY Simon	PLP lettres anglais	Présent
	Mme TEYSSIERES Christine	Agrégé anglais	Présente
	Mme LAULAGNET Sylvie	Certifié SPC	Présente
représentants des personnels ATOSS	M. ARLAUD Maurice	Adjoint Technique Territorial	Excusé
	Mme ARSAC supp CHAZALET	Adjointe Administrative	Présente
	M. GARRIDO José	Adjoint Technique Territorial	Présent
représentants des parents d'élèves	Mme MARION Fabienne	F.C.P.E.	Présente
	Mme SENAC Yolaine	F.C.P.E.	Excusée
	M. BRUNEL Benoît	F.C.P.E.	Présent
	Mme GALAMIEN Nathalie	F.C.P.E.	Présente
	Mme TALBOT Martine	F.C.P.E.	Présente
représentants des élèves	M. BONDU Elio	élu CVL 1 E	Présent
	M. BERT Mathieu	T D	Présent
	M. CALIXTE Hugo	1 C	Présent
	Mlle VALLS-ORSI Élisabeth	1 B	Présente
	M. DEBOS Corentin	1 C	Présent

Nombre total de votants : 29 Quorum : 15

Présents : 22 absents : 3 excusés : 4

PROCÈS VERBAL

De la séance n° 5 du Conseil d'Administration du lycée Xavier Mallet le 22 mars 2016

Intitulé	Page n°	Acte	Autres
adoption du PV du 4 février 2016	6	x	
adoption de l'ordre du jour	6		
1. Compte financier 2015	6	x	
2. Adhésion au marché UGAP gaz	7	x	
3. Autorisation de signer un marché pour la téléphonie	7	x	
4. Précision du règlement intérieur.	7		
5. Convention de stage STS : attestation de stage en entreprise	8	x	
6. Autorisation de signer les conventions de stage pour l'année scolaire 2016-2017	8	x	
7. Présentation du contrat d'objectifs 2016-2020	8	x	
8. Calendrier scolaire 2016-2017	9	x	
9. Autorisation de recrutement pour l'année scolaire 2016-2017 :	9	x	
- de 14 assistants d'éducation (AED),			
- de 5 contrats « aidés » État (vie scolaire, AVSi),			
- de 5 contrats « aidés » Région Auvergne-Rhône-Alpes (fonction TOS)			
10. Avenant au protocole de mise à disposition de salariés en contrat aidé (lycée Algoud-Laffemas)	9	x	
11. Attribution des logements de fonction à compter du 1 ^{er} septembre 2016	9	x	
12. Sorties scolaires	9	x	
Questions diverses			
Sensibilisation sur l'hygiène (CVL)	10		x
Installation de poubelles dans la cour (CVL)	10		x
Installation de poubelles dans la cour (CVL)	10		x
Sécurité devant le lycée (CVL)	10		x
Tri des déchets (CVL)	10		x
Changement de mobilier à l'internat (CVL)	10		x
Accès à l'informatique quand le CDI est fermé (CVL)	10		x

Secrétaire de séance : M. Santalucia

Président : P. Zanin

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 22 mars 2016

Le Proviseur ouvre le Conseil à 18 h 00 ce jour en salle polyvalente.

Le Conseil d'Administration compte 29 sièges pourvus. Le quorum est de 15.

22 membres du CA sont présents, le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Le procès-verbal du Conseil du 4 février 2016 est adopté.

L'ordre du jour modifié est adopté. Le secrétariat de séance est assuré par M. Santalucia Alexandre.

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

Le proviseur accueille Madame Isabelle Massebeuf, élue régionale et nouveau membre désigné du Conseil d'Administration. M. Flory, lui aussi désigné par le Conseil Régional, est absent. Madame Massebeuf suivra plus particulièrement le lycée Xavier Mallet.

1. Compte financier 2015.

Madame l'Agent Comptable, prise par les multiples conseils d'administration des EPLE dont elle est agent comptable, a demandé à Monsieur Faugeron, adjoint-gestionnaire, de présenter au Conseil le compte financier 2015 qu'elle a établi et validé.

Monsieur Faugeron présente le budget à l'aide d'un diaporama et de documents communiqués par avance aux membres.

Le compte financier 2015 est adopté à l'unanimité

La proposition d'affectations des résultats adoptés à l'unanimité.

Les documents sont pièces attachés du PV en format pdf.

Suite à la présentation et aux votes, le proviseur est revenu sur trois points :

- L'excellence de la gestion de Monsieur Faugeron. Il rappelle qu'il a demandé, il y a sept ans lors de sa prise de poste en qualité d'ordonnateur, que le budget soit présenté de façon à être le plus sincère et fidèle possible. Le résultat du compte financier montre un écart de 0.19 % entre les prévisions budgétaires des charges et le compte financier. Ce qui est remarquable.
- Le souci de diminution constante des réserves de Taxe d'Apprentissage. La nouvelle réglementation, si elle est compréhensible techniquement, elle met les EPLE dans une situation à venir très délicate.
- La différence entre les réserves comptables et les réserves du service général. Si l'on reste sur une approche comptable on calculera que le fond de roulement du lycée est équivalent à 78 jours de fonctionnement, ce qui est confortable.

Si par contre on ne retient que les réserves du service général, auxquelles on soustrait les opérations immobilières exceptionnelles et les amortissements (ce qui représente le véritable fond de roulement), nous avons en 2013 36 équivalents jours de fonctionnement, en 2014 29 jours et sur cet exercice 28 jours. La norme de 30 jours minimum est dépassée. La situation du lycée Xavier Mallet n'est pas plus catastrophique (et même moins) que l'ensemble des lycées. Il n'en reste pas moins que la situation doit être appréhendée comme très préoccupante.

Ces deux derniers éléments, baisse de la collecte de la taxe d'apprentissage et diminution des réserves, auront, à 5 ou 10 ans maximum, s'il n'y a pas d'évolutions réglementaires, des répercussions sur la qualité pédagogique proposée aux élèves.

2. Adhésion au marché de l'UGAP gaz.

Comme nous l'avons fait pour l'électricité et constatant que des économies substantielles ont été réalisées, le proviseur demande l'autorisation de signer le nouveau marché UGAP gaz.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Autorisation de signer un nouveau marché pour la téléphonie.

Remerciant l'adjoint gestionnaire pour le travail effectué, le proviseur demande l'autorisation de signer le nouveau marché sur la téléphonie tel qu'il est exposé par Monsieur Faugeron. La demande d'autorisation est motivée par le fait qu'il s'agira d'un contrat sur deux exercices budgétaires.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Précision du règlement intérieur.

Le règlement intérieur n'est pas modifié. Quatre simples précisions sont apportées, suite, en particulier, à la lettre du recteur en date du 29 février 2016.

Rédaction actuelle :

A02.5 Régime des sorties, pour toutes les catégories d'élèves, entre 8h00 et 17h30

Dans la journée, les élèves peuvent sortir de l'établissement pendant les heures de liberté ou les heures de cours non assurées (absence d'un professeur...).

Les absences des professeurs sont affichées sur le panneau de la vie scolaire, et, dans la mesure du possible, sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) (Internet). Si une absence n'est pas affichée, les élèves doivent passer par le bureau de la vie scolaire avant de quitter l'établissement.

A04.2 Sorties

Dans la journée, pendant les horaires de cours, les internes sont soumis au même régime que les externes et demi-pensionnaires

Le mercredi après-midi, les internes peuvent sortir du lycée mais doivent être de retour à 18 h ou le jeudi matin avec une autorisation écrite de leur responsable légal.

Pour tout retour exceptionnel en famille, une autorisation écrite du responsable sera exigée.

Prise en compte de la note du recteur en date du 29 février 2016 :

A02.5 Régime des sorties, pour toutes les catégories d'élèves, entre 8h00 et 17h30

Dans la journée, les élèves peuvent sortir de l'établissement, **sans surveillance**, pendant les heures de liberté ou les heures de cours non assurées (absence d'un professeur...), **sauf, pour les élèves mineurs, si leurs responsables légaux s'y opposent.**

Lorsque les cours d'EPS sont dispensés dans le gymnase Pierre de Coubertin, gymnase adjacent au lycée, les élèves se rendent seuls sur le lieu du cours. Ce déplacement n'est pas soumis à la surveillance du lycée.

Les absences des professeurs sont affichées sur le panneau de la vie scolaire, et, dans la mesure du possible, sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) (Internet). Si une absence n'est pas affichée, les élèves doivent passer par le bureau de la vie scolaire avant de quitter l'établissement.

A04.2 Sorties

Dans la journée, pendant les horaires de cours, les internes sont soumis au même régime que les externes et demi-pensionnaires

Le mercredi après-midi, les internes peuvent sortir du lycée, sans surveillance, sauf, pour les élèves mineurs, si leurs responsables légaux s'y opposent. Ils doivent être de retour à 18 h ou le jeudi matin avec une autorisation écrite de leur responsable légal.

Pour tout retour exceptionnel en famille, une autorisation écrite du responsable sera exigée.

Enfin, sur l'annexe n°4 concernant l'organisation de la vie scolaire à l'internat, le paragraphe A04.1 est modifié ainsi :

Horaires indicatifs :

- 7h20 Petit déjeuner
- 17h25 goûter
- 18h appel en chambre
- 19h00 repas du soir
- 19h45 à 21h15 Études (au lieu de 19h30 à 20h45)
- 22h00 extinction des lumières

Vote à l'unanimité

5. Convention de stage STS : attestation de stage en entreprise.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la modification de la convention-type, telle qu'indiquée par le chef de bureau de la Division des Examens et Concours n°4 du rectorat de Grenoble dans son mail du 1^{er} mars 2016.

La convention est jointe en format pdf.

6. Autorisation de signer les conventions de stages 2016-2017.

Le Conseil autorise le proviseur à signer les conventions de stages, adoptées antérieurement par le conseil d'administration, au bénéfice des élèves et des étudiants du lycée pour l'année scolaire 2016-2017.

Adopté à l'unanimité

7. Présentation du projet de contrat d'objectifs 2016-2020.

Le proviseur rappelle que ce contrat est un contrat tripartite. Il propose donc de recueillir l'avis du CA du lycée. Cette proposition de contrat devra ensuite être approuvée par le rectorat et par le conseil régional.

Le contenu du contrat a été proposé et amendé à la fois par le Conseil Pédagogique, par le CVL et par la Commission Permanente, à partir du projet d'établissement.

Le projet d'établissement et la proposition de contrat sont joints en fichier au format pdf

Adopté à l'unanimité.

8. Calendrier scolaire 2016-2017.

Comme chaque année le calendrier est présenté, pour adoption, au Conseil dès le mois de mars. Il pourra ainsi être joint aux dossiers d'inscription. Le proviseur rappelle tout de même que des indications ministérielles ou rectorales nouvelles peuvent, à la marge, modifier ce calendrier.

Les parents d'élèves demandent que le calendrier des TPE soit précisé dans ce document, ce qui sera fait.

Adopté à l'unanimité.

9. Autorisations de recrutement pour l'année scolaire 2016-2017.

Le proviseur demande l'autorisation de recruter, au maximum, 14 AED, 5 contrats aidés État (vie scolaire, AVSi), 5 contrats aidés Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (fonction de TOS).

Le proviseur rappelle que cette autorisation est obligatoire et limitative pour qu'il puisse signer des contrats. La signature de ces contrats est soumise aussi, et préalablement, aux notifications de prise en charge financière par le rectorat ou le conseil régional. Ainsi ces contrats n'ont pas d'incidences sur les finances du lycée, exceptés celles de la visite médicale lorsqu'elle est obligatoire.

Proposition adoptée à l'unanimité

10. Avenant au protocole de mise à disposition de salariés en contrat aidé (lycée Algoud-Laffemas).

Le lycée ne gère pas directement un certain nombre de contrats. Le lycée Algoud gère pour l'ensemble des lycées locaux plusieurs types de contrats. Chaque année un avenant-type au contrat initial est proposé par le lycée Algoud et le proviseur demande l'autorisation de le signer.

Proposition adoptée à l'unanimité.

L'avenant est joint au PV en format pdf.

11. Proposition de répartition des logements de fonction au Président du Conseil Régional pour 2016-2017.

Le proviseur propose que le Conseil se prononce sur la reconduction de la répartition actuelle. Il rappelle que si, éventuellement, le logement occupé ce jour par le chef de cuisine venait à se libérer, il faudrait le réattribuer au CPE tel que cela était prévu initialement.

12. Participations des familles à deux sorties scolaires.

Le proviseur demande pour l'agent comptable l'autorisation de demander aux familles les participations suivantes :

- 8 euros pour une sortie des 2^{nde} CO et des terminales CO (26 élèves) à Lyon confluence pour
- 5 euros

Questions diverses.

Sensibilisation sur l'hygiène (CVL) : toilettes, lavage de mains au self, déchets dans la cour :

Les élèves élus se font l'écho du souhait du CVL de travailler sur certains problèmes récurrents : toilettes souillées, difficulté pour se laver les mains avant le passage au self, papiers et débris jetés dans les couloirs et dans la cour ...

Installation de poubelles dans la cour (CVL)

De nouvelles poubelles sont souhaitées par les élèves dans la cour. Monsieur le gestionnaire travaillera sur cette possibilité.

Installation supplémentaire de bancs et de tables dans la cour (CVL)

De la même façon les élèves souhaitent des bancs et tables supplémentaires dans la cour. Le proviseur souligne que, sauf pour des raisons budgétaires, il est aussi très favorable à ces installations d'une part constatant la bonne utilisation de ceux existants et d'autre part parce ce qu'il préfère que les élèves restent dans le lycée.

Sécurité devant le lycée (CVL), barrières sur les trottoirs, installation de bancs supplémentaires devant le lycée. Souhait de faire une lettre au maire.

Les élèves veulent écrire à Monsieur le Maire pour attirer son attention sur les différents dangers existants devant le lycée. Cette démarche va dans le sens de ce qui a déjà été fait depuis de nombreuses années par le proviseur. Le proviseur informe le Conseil qu'une rencontre Région, Municipalité et lycée est programmée sur ces problèmes.

Tri des déchets (CVL), réfléchir à un vrai projet de traitement des déchets (compost pour les jardins du Teil ?)

Le point est fait sur les projets de tri des déchets. Les différentes solutions envisagées butent sur plusieurs difficultés. Le sujet reste d'actualité.

Changement de mobilier à l'internat (CVL), l'an prochain :

Les élèves soulignent le mauvais état de certains mobiliers à l'internat et en demandent le remplacement. Ces achats seront programmés en fonction des ouvertures budgétaires voire de la possibilité d'une subvention exceptionnelle pour ce faire (ainsi que revoir l'éclairage dans les douches).

Accès à l'informatique quand le CDI est fermé (CVL)

Les élèves souhaitent plus de postes informatiques en libre accès. Le proviseur rappelle que les postes réformés dans les salles de classes sont mis à disposition des élèves car suffisants pour les accès à Internet et pour l'utilisation des outils bureautiques de base. L'année dernière il n'y a pas eu de dotation informatique, donc aucun poste n'a pu être réformé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.